

## **RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025**

=====

1.	LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET .....	2
1.1.	Les éléments de conjoncture économique et financière nationale .....	2
1.2.	Les dispositions du projet de loi de finances 2025 relatives aux collectivités territoriales.....	3
1.3.	Les relations financières avec le Territoire .....	4
1.4.	Les actions en faveur du développement durable et du cadre de vie .....	4
2.	LES ORIENTATIONS EN FONCTIONNEMENT.....	5
2.1.	Les recettes de fonctionnement .....	5
2.1.1.	La fiscalité locale.....	5
2.1.2.	La fiscalité reversée .....	6
2.1.3.	Les dotations de l'Etat.....	6
2.1.4.	Les autres recettes de fonctionnement .....	6
2.2.	Les dépenses de fonctionnement .....	6
2.2.1.	Répartition des dépenses de fonctionnement .....	7
2.2.2.	Les charges de personnel .....	7
2.2.3.	Les charges à caractère général.....	11
2.2.4.	Les autres charges de gestion courante.....	12
2.2.5.	Les atténuations de produits.....	12
2.2.6.	Les charges financières .....	12
3.	LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT.....	12
3.1.	Les recettes propres d'investissement .....	12
3.2.	Les dépenses d'investissement.....	13
3.2.1.	Les aménagements urbains et les espaces verts.....	13
3.2.2.	Les équipements publics.....	14
4.	LA GESTION DE LA DETTE .....	15
4.1.	L'évolution de la dette en 2024.....	15
4.2.	Le besoin de financement des investissements.....	16
4.3.	La capacité de désendettement.....	16
4.4.	La sécurisation et la diversification .....	16
4.5.	La répartition du risque et le coût de la dette .....	17
4.6.	Le profil d'extinction de la dette .....	17
4.7.	La stratégie de la Ville.....	18
5.	LES BUDGETS ANNEXES.....	19
5.1.	Restauration municipale.....	19
5.2.	Spectacles vivants.....	19
5.3.	Marchés d'approvisionnement .....	19
5.4.	Centre aquatique du Dôme.....	19

# **1. LE CONTEXTE DE L'ELABORATION DU BUDGET**

Le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 a été préparé avant la l'adoption de la Loi de Finances 2025 par le Parlement, prévue à la mi-février 2025. Quoiqu'atténués par l'actuel gouvernement Bayrou, les objectifs visant à contenir la hausse des dépenses publiques restent impérieux, afin de corriger la trajectoire du déficit public. Les nouvelles mesures consistent notamment à réduire les recettes des collectivités locales, pour freiner leurs dépenses.

## **1.1. Les éléments de conjoncture économique et financière nationale**

**Croissance :** selon les prévisions macro-économiques de la Banque de France (décembre 2024), l'économie française verrait sa croissance économique reculer de 1,1% en 2024 vers 0,9% en 2025, puis se redresser à 1,3% en 2026. Les mesures restreignant les dépenses publiques et incidemment les investissements publics que portent les collectivités locales, pourraient peser sur l'activité économique. La consommation des ménages, restée atone en 2024 malgré le recul de l'inflation et le taux d'épargne élevé, pourrait prendre le relais en 2025. Toutefois, la reprise de l'investissement privé, notamment dans l'immobilier, reste assujettie à la baisse des taux que décidera la Banque Centrale Européenne (BCE), au regard du niveau d'inflation.

**Inflation :** l'inflation s'établit à 2,4 %, en moyenne au cours de l'année 2024, mais la hausse des prix est passée sous la barre de 2 % au second semestre. La Banque de France prévoit une inflation à 1,6% en 2025, même si une progression des salaires supérieure à l'évolution des prix aurait pour effet un retour de gain de pouvoir d'achat, qui lui-même pourrait favoriser une reprise de la consommation et de l'investissement privé. La BCE anticipe un retour durable de l'inflation à 2% pour la zone Euro, conforme à son objectif.

**Emploi :** la part des actifs en recherche d'activité professionnelle devrait croître en 2025. Actuellement à 7,4%, le taux de chômage devrait atteindre 7,6% à la mi-2025, selon l'INSEE. La Banque de France table sur une augmentation de la courbe à 7,8% en 2025.

**Finances publiques :** L'année 2023 a été une très mauvaise année en matière de finances publiques, selon la Cour des Comptes (juillet 2024). Fin 2023, le déficit public s'élevait à 5,5% du PIB et la dette publique à 110,6% du PIB (INSEE). Les recettes fiscales se sont avérées, en particulier, inférieures aux prévisions.

En octobre 2024, le gouvernement Barnier présentait un projet de Loi de finances 2025 qui visait à résorber le déficit public, estimé à 6,1 % du PIB pour 2024. Il anticipait que, sans mesures correctives, le déficit public déraperait à 6,9 % en 2025. Se donnant pour objectif de ramener le déficit public 2025 à 5 %, ce gouvernement cherchait 60,6 Md€ d'économies et de recettes nouvelles. Le PLF du gouvernement Bayrou prévoit de contenir le déficit à 5,4% du PIB en 2025, avec une croissance à 0,9%, en redressant les comptes publics de 50 Md€

Pour impliquer les collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques, l'exécutif proposait, entre autres mesures, d'instituer un mécanisme de mise en réserve des recettes de 567 collectivités ayant plus de 40 M€ de dépenses réelles de fonctionnement, avant redistribution *via* les fonds de péréquation. Ce dispositif a été révisé par le Sénat, avant la motion de censure qui a conduit à la démission du gouvernement en place.

## 1.2. Les dispositions du projet de loi de finances 2025 relatives aux collectivités territoriales

La version du projet de loi de finances, entérinée par la commission mixte paritaire, a divisé par deux, par rapport au projet de loi initial, l'effort demandé aux collectivités locales. Le « fardeau » passerait globalement de 5 Md€ d'économies à 2,2 Md€

Le mécanisme de réserve et de péréquation a été réformé en dispositif de « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO). Le montant prélevé est diminué et le périmètre des collectivités qui doivent y contribuer est élargi. (cf. § 2.2.5)

**Dotations de l'Etat :** Les concours financiers de l'Etat aux collectivités devaient rester stables à 54,3 Md€ pour 2025. La Dotation globale de fonctionnement (DGF) serait fixée à 27,3 Md€, dont 19 Md€ pour le seul bloc communal. La part de péréquation, qui ne concerne pas Vincennes, augmenterait de 290 M€ financée à moitié par une baisse d'une dotation d'investissement (DSIL). Par contre, notre Ville supporte l'écrêtement de la part forfaitaire.

**Péréquation horizontale :** La péréquation horizontale au sein du bloc communal repose sur deux dispositifs principaux inchangés. Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est maintenu à 1 Md€. Le fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF) est maintenu à 350 M€

A noter que les règles de répartition du FPIC pour les communes-membres d'un même EPT de la Métropole du grand Paris ont été modifiées, à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel. Le PLF 2025 abroge le régime de dérogatoire qui fixait une répartition entre communes, selon des données arrêtées en 2015.

Désormais, la répartition s'applique selon le potentiel financier par habitant et la population sur chaque commune. Ces nouvelles règles devraient être favorables à Vincennes.

**Soutien de l'investissement local :** L'Etat contribue globalement à hauteur de 20% au financement de l'investissement public local. Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) conserverait finalement son taux de 16,404 %. Par contre, le fonds d'accélération écologique dans les territoires, dit « Fonds vert » verrait son montant pluriannuel de 2,5 Md€ ramené à 1,15 Md€. Les autres dotations de soutien à l'investissement (DSIL, DETR, DPV et DSID) sont maintenues à 2 Md€ en autorisations d'engagement et 1,8 Md€ en crédits de paiement, mais disponibles après l'adoption de la Loi de finances.

**Cotisation CNRACL :** la loi de finances pour la Sécurité sociale instaure une augmentation de 3 points de la part patronale à la caisse de retraite des agents territoriaux.

### Autres mesures fiscales qui ne concernent pas Vincennes :

- la fusion de la taxe annuelle sur les logements vacants (TLV) et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), qui simplifie ces dispositifs de fiscalité ;
- le maintien de l'éligibilité à la cotisation foncière des entreprises (CFE) après la cessation d'activité et jusqu'à la remise en état du site ;
- la suppression de la liaison des taux entre les impositions directes locales ;
- pour les départements, le relèvement du plafond du taux des DMTO de 4,5 % à 5 % ;
- le gel du montant de TVA reversé par l'Etat en 2025 pour les EPCI et les départements.

### **1.3. Les relations financières avec le Territoire**

Dans son rapport d'orientations budgétaires pour 2025, l'Etablissement Public Territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois (PEMB) retient des hypothèses prudentes en termes de ressources, notamment fiscales, alors qu'il prévoit des dépenses exogènes très lourdes.

Avec des recettes de fonctionnement estimées provisoirement à 197 M€ et des dépenses à 180 M€, l'EPT dégage un excédent brut de 17 M€ qui permet de financer des investissements, sans recourir à l'emprunt.

Pour financer ses dépenses, l'EPT dispose du Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), constitué des contributions des communes-membres à hauteur des charges transférées par ces dernières et des charges mutualisées. Sont distinguées les contributions FCCT-socle payées par les 4 communes qui étaient précédemment regroupées en EPCI, les contributions FCCT-compétences dues par les 9 communes qui étaient isolées (dont Vincennes) et les contributions résultant de mesures spécifiques. La contribution totale de Vincennes au FCCT s'est élevée à 1,13 M€ en 2024, en hausse de 3% par rapport à 2023. Il est prévu 1,2 M€ en 2025. La fixation des contributions des communes est du ressort de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Territoriales qui se réunit en fin d'année.

### **1.4. Les actions en faveur du développement durable et du cadre de vie**

Dès 2006, la Ville a montré son engagement en faveur du développement durable grâce à diverses feuilles de route successives : sa charte pour une administration écoresponsable, les Actes I et II de l'Agenda 21 et les Chartes 21.

En 2022, la Ville a ouvert un nouveau chapitre de l'action municipale avec l'adoption à l'unanimité, lors du Conseil municipal du 29 juin 2022, du Pacte Eco-citoyen 2022-2027 (PEC). Véritable plan local de développement durable, ce Pacte s'inscrit autour de cinq thématiques : le climat, l'énergie, la solidarité, la santé ainsi que la production et la consommation. Le dernier volet, dédié à l'éco-exemplarité de la Ville et de son administration, vient renforcer la cohérence des projets et améliorer la visibilité des actions menées au sein des services municipaux. L'objectif de ce Pacte est d'apporter des réponses locales et concrètes au travers des 118 actions qu'il porte.

Afin d'évaluer les ressources affectées aux axes du Pacte Eco-citoyen, dans le cadre de la préparation budgétaire 2025, il a été demandé aux services municipaux de ventiler les dépenses selon 118 indicateurs correspondant à chacune des actions du Pacte Eco-citoyen. L'inscription d'un pourcentage permet d'affecter tout ou partie d'une dépense à une action du Pacte. Ainsi, l'ensemble des actions en faveur du développement durable, telles que recensées dans le Pacte, peuvent être valorisées dans les phases de prévision et de réalisation.

La Ville prévoit en 2025 de consacrer des dépenses significatives (fonctionnement et investissement) aux actions et travaux qui contribuent au développement durable et au renforcement du cadre de vie, estimées à 7,9 M€ et réparties comme suit :

- Thème 1 : S'adapter au changement climatique : 3,47 M€
  - Mise en œuvre du Plan vélo et des mobilités douces
  - Végétalisation de l'espace public, plantation d'arbres et création de jardins de proximité
- Thème 2 : Rechercher la sobriété et améliorer l'efficacité énergétique : 1,8 M€
  - Rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou
  - Amélioration de la performance énergétique des bâtiments



mes biens immobiliers", institué par les Services fiscaux, qui génère encore des corrections et des dégrèvements en 2025. Les bases de la THRS diminuent de 1/5<sup>ème</sup> et génèrent une baisse des produits qui pèse sur la dynamique des recettes fiscales totales. En attendant la notification des bases d'imposition, le produit des impôts directs locaux est estimé pour 2025 à 57,1 M€ soit + 0,3% par rapport aux produits définitifs 2024 (56,9 M€).

Dans un contexte de crispation du marché immobilier, les droits de mutation ont baissé de 37% par rapport au point culminant de 2022. Pour 2025, en considérant que les transactions immobilières resteront ralenties, il est proposé de retenir un montant prudent de 4,3 M€ inférieur au réalisé 2024 (4,5 M€).

Le produit de la taxe sur l'électricité devrait atteindre 870 K€(860 K€en 2024).

Alors que l'Office de Tourisme a été transféré au 1<sup>er</sup> janvier 2023 à l'EPT, la Ville conserve la gestion et l'encaissement de la taxe de séjour. Avec la vigilance sur les déclarations des plateformes de réservation d'hébergement en ligne, les recettes devraient atteindre 450 K€

### 2.1.2. La fiscalité reversée

La Métropole du Grand Paris (MGP) devrait verser à Vincennes une attribution de compensation, déduite des charges transférées, qui resterait stable à 13 M€

### 2.1.3. Les dotations de l'Etat

La LFI 2025 devrait augmenter de 290 M€la dotation globale de fonctionnement (DGF) du bloc communal. Cette mesure vise à revaloriser les dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui ne concernent pas Vincennes. Par contre, l'application de l'écrêtement sur la dotation forfaitaire et le recul de la population municipale (de 49 256 à 48 841 habitants – recensement INSEE), pourrait induire une baisse de 240 K€de la dotation, soit -5,8% par rapport au réalisé 2024 (4,15 M€).

### 2.1.4. Les autres recettes de fonctionnement

Globalement, les produits d'exploitation des services, c'est-à-dire essentiellement la facturation aux usagers et les droits de voirie, sont estimés à 12,6 M€, comparable au montant prévu au BP 2024.

Ce montant inclut les recettes du contrat de délégation de service public pour la gestion du stationnement de voirie de surface, qui sont estimés 6,2 M€

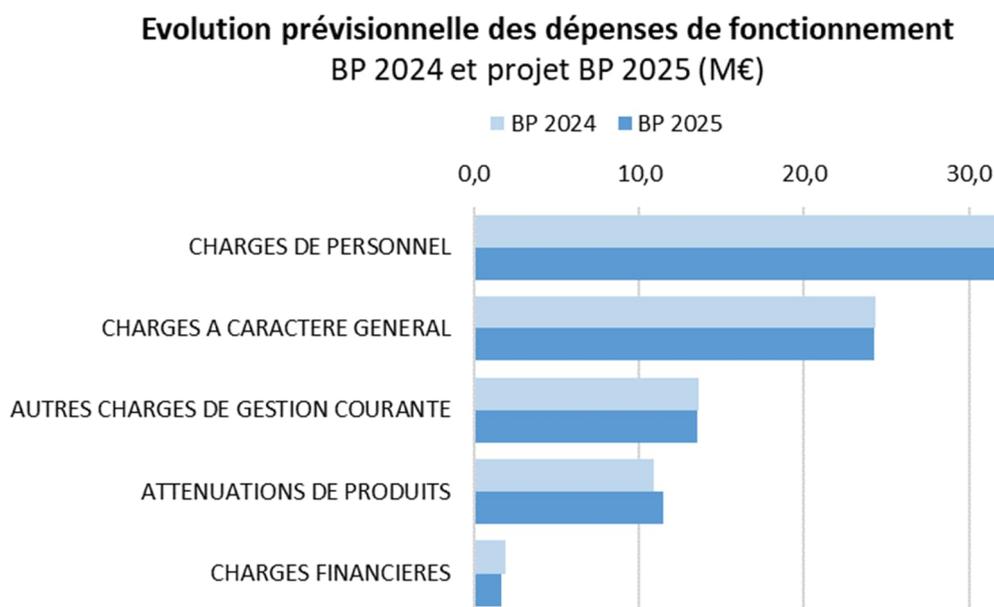
Les recettes attendues pour les séjours vacances ainsi que celles des services culturels sont prévues en hausse. Les recettes relatives à la manifestation « Château de lumière » ne sont pas reconduites.

Les subventions et participations reçues en fonctionnement sont évaluées à 3,8 M€. Ce montant comprend principalement les financements versés par la CAF pour les crèches (3,1 M€) incluant le financement de la prime d'attractivité. Ce compte de recettes diminue en 2025, puisqu'il incluait l'an dernier des financements exceptionnels pour organiser une zone de célébration des JOP (600 K€) versés par l'Etat, la Région et la Métropole du Grand Paris.

## 2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées à près de 86,5 M€ en hausse de 1,3% par rapport au budget primitif voté 2024.

## 2.2.1. Répartition des dépenses de fonctionnement



## 2.2.2. Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 35,5 M€ (34,9 M€ en 2024). Elles représentent 41% des dépenses réelles de fonctionnement.

- La structure des effectifs en 2024

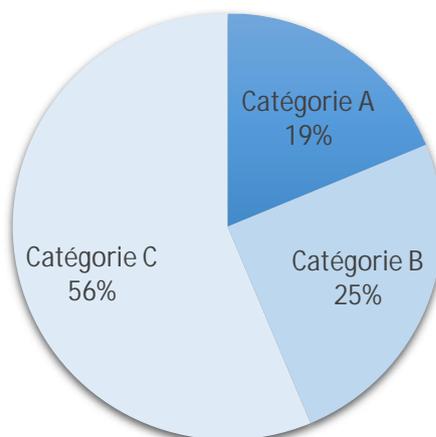
Au 31 décembre 2024, la ville de Vincennes compte 657 agents sur postes permanents (effectifs présents), dont 542 agents titulaires et 115 agents contractuels.

Effectifs permanents	2021	2022	2023	2024
Titulaires	588	574	556	542
Non titulaires sur emploi permanent	105	97	107	115
Total	693	671	663	657

La proportion des agents non titulaires représente à 17,5% au 31 décembre 2024, soit en très légère hausse par rapport à l'année 2023 (16,1 %).

La répartition des effectifs totaux permanents par catégorie se décompose comme suit :

Effectifs permanents par catégorie



La représentation de l'ensemble des catégories reste stable entre 2023 et 2024 (+1 point pour la catégorie A et -1 point pour la catégorie B).

S'agissant de la gestion du temps de travail, 613 agents sont placés sur des postes à temps complet et 44 sur des postes à temps non complet. Par ailleurs, parmi les agents à temps complet, 32 agents ont été autorisés à travailler à temps partiel.

Il est également important de souligner la mise en conformité de la Ville aux 1 607 heures attendues, suite à l'adoption du nouvel Accord-cadre le 15 avril 2021.

Plusieurs cycles de travail sont mis en place à la Ville de Vincennes selon les modalités suivantes :

Durée hebdomadaire	Effectifs
39h00	464
37h00	50
35h00	5
Annualisé	76
Assistant d'enseignement artistique*	9
Professeur d'enseignement artistique*	9
Temps non complet	44
<b>Total</b>	<b>663</b>

\*La durée de temps de travail est spécifique sur ces postes d'où leur individualisation.

On peut également préciser que 112 agents sont amenés à travailler en soirée ou les week-ends.

- Les dépenses de personnel en 2024

En 2024, la croissance de la masse salariale de la Ville de Vincennes s'élève à 4,56%. En comparaison, les communes avec une masse salariale équivalente ont vu leurs charges de personnel croître de 4,94% (donnée 2023 – la plus récente).

Cette hausse, s'explique par plusieurs facteurs d'évolution, d'une part, exogènes non prévisibles, tels que les élections législatives de juillet 2024 et la régularisation des cotisations CNRACL (400 K€) et d'autre part, endogènes.

Les principaux surcoûts sont dus aux événements imprévus (régularisations de cotisations aux caisses de retraite, élections législatives) et à des sous-estimations budgétaires (centre de vacances, remplacements).

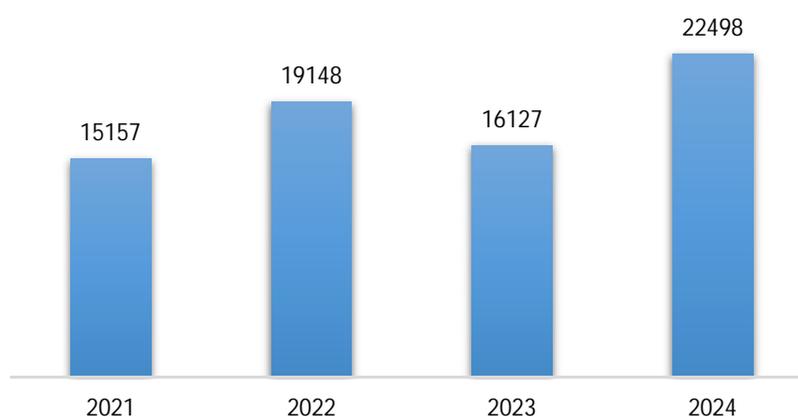
La structure des effectifs de la Ville de Vincennes évolue sur les quatre dernières années. En effet, compte tenu d'une réglementation qui le permet (Loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique) et des difficultés à recruter des agents titulaires sur certains postes, le recours aux agents contractuels permet de répondre aux besoins de certains métiers dit « sous tension » et d'assurer une continuité de service dans la mise en œuvre des projets. Ce constat se confirme entre 2020 et 2024.

Dépenses de personnel (K€)	2020	2021	2022	2023	2024
Traitement indiciaire titulaires	14 597	14 192	13 883	13 918	13 907
Régime Indemnitaire	4 088	4 091	4 683	4 658	5 092
Traitement brut non titulaires	2 966	3 367	3 742	3 985	4 687
Charges sociales	8 829	8 796	8 996	9 065	9 458
Autres dépenses de personnel	1 807	1 731	1 690	1 557	1 649
Total	32 287	32 177	32 994	33 183	34 793

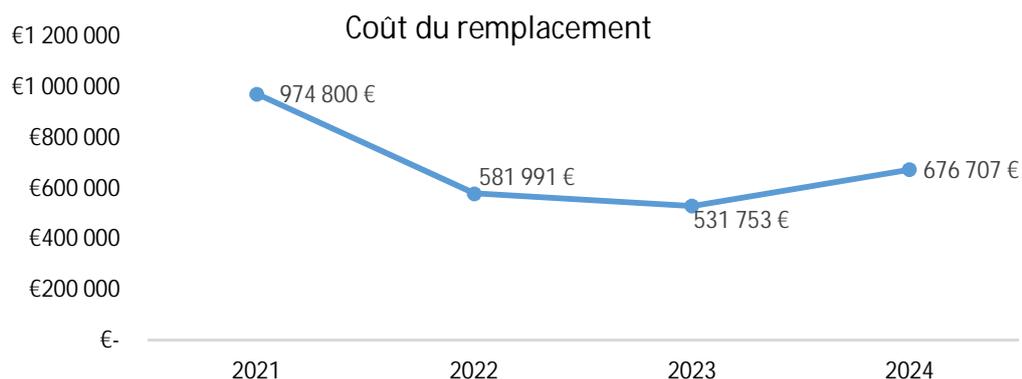
- Les facteurs de l'évolution de la masse salariale en 2024

On constate une hausse de près de 6 300 heures en 2024, marquée principalement par la tenue des scrutins législatifs et européens (636 heures), l'organisation et l'accueil des JO 2024 (2 300 heures) ainsi que le Festival America (555 heures).

Nombre d'heures supplémentaires annuelles



En 2024, la ville de Vincennes a vu son coût du remplacement augmenter. Certains remplacements sont notamment indispensables dans les structures soumises aux taux d'encadrement. Le principal secteur impacté est celui des crèches avec une moyenne de 11 postes de remplacement en 2024 contre 8 en 2023.



En mai 2021, la ville de Vincennes signait une adhésion révoquée à *France Travail* pour la prise en charge des allocations d'aide au retour à l'emploi des anciens agents non titulaires. Le coût s'est établi à 159 K€ en 2023 et à 188 K€ en 2024. Dans le même temps, concernant les agents titulaires, les allocations d'aide au retour à l'emploi restent à la charge de la Ville et baissent de 53 K€ à 41 K€ en 2024, avec un nombre de bénéficiaires en forte diminution (2 au 31/12/2024).

Par ailleurs, la ville de Vincennes mène également une politique volontariste de mobilité interne. Les annonces de vacance de postes sont diffusées aux agents de la collectivité. Ainsi, en 2024, 18 agents ont ainsi pu changer de poste au sein de la collectivité.

De plus, la collectivité est attentive aux situations des agents en attente de reclassement et a élaboré un processus d'accompagnement et de réinsertion dans l'emploi. En 2024, ce suivi attentif et individuel a concerné dix agents.

Le télétravail s'est déployé, depuis début septembre 2023, dans les services de la ville de Vincennes : 177 postes dont les missions permettent la mise en place du télétravail ont été recensés et 134 demandes enregistrées au 31 décembre 2024.

Le taux de réalisation 2024 des dépenses de personnel atteint 99,79%. Comme en 2023, le taux de rotation des agents de la ville reste important en 2024 (jusqu'à 71 postes vacants, donnée quasiment équivalente à 2022 (70 postes)). Il reste par ailleurs difficile de recruter dans certains métiers actuellement en tension. La vacance frictionnelle constatée en 2024 est évaluée à 4,7 mois par poste pour 2024.

Aussi, la préparation budgétaire 2025 intègre ces dispositions, au regard de l'analyse des effectifs 2024.

- Les éléments de prospective pour 2025

Le Glissement Vieillesse Technicité (GVT) est estimé à 452 K€, soit 2,5% pour 2025, contre 299 K€ en 2024.

Le coût de 1 343 K€ a été proratisé sur 2025 en fonction des dates prévisionnelles de mouvements (dates de départ et de recrutement).

Le détail des prévisions de mouvements de personnel pour 2025 est le suivant :

	Effectif	Coût (en K€)	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
Entrée	34	1 433	8	10	16
Sortie	2	90			2
<b>Solde</b>	<b>32</b>	<b>1 343</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>14</b>

Cette variation tient compte de :

- 2 sorties d'agents pour départs en retraite.
- 33 recrutements envisagés dont 25 contractuels et 8 titulaires,

Il est proposé un budget prévisionnel de la masse salariale (chapitre 012) de 35,6 M€ correspondant à une augmentation de 2,4% par rapport au BP 2024. Le budget prévisionnel 2025 repose sur une approche pragmatique intégrant :

- une gestion optimisée des recrutements ;
- l'intégration des hausses réglementaires de cotisations CNRACL, Urssaf et la hausse du SMIC ;
- une anticipation des effets de la vacance frictionnelle, avec un scénario budgétaire réaliste (4 mois pour 55 postes).

Malgré un surcoût réglementaire important, entre les cotisations (CNRACL, URSSAF) et la hausse du Smic, la suppression de la GIPA et l'ajustement des hypothèses permettent de contenir l'impact sur la masse salariale.

Ce budget traduit donc une volonté d'optimisation de la masse salariale tout en conservant une marge de manœuvre pour absorber le coût d'éventuelles évolutions réglementaires en 2025, encore non connues à ce jour.

### 2.2.3. Les charges à caractère général

Avec un montant prévu de 24,3 M€ les charges à caractère général et les prestations de service devraient représenter 28% des dépenses de fonctionnement, stable par rapport au budget primitif 2024.

Les contrats de prestations de service (5,8 M€) sont revus à la hausse de 434 K€ (+8%), notamment à la suite du renouvellement du marché de nettoyage de la voirie et à l'exploitation, en année pleine, de la crèche Marie Paradis.

Les coûts des prestations de services (2,8 M€) diminuent de 764 K€ soit -21%. La manifestation culturelle « Château de lumière » n'est pas renouvelée en 2025. Toutefois, des crédits sont prévus pour organiser une manifestation estivale, ouverte au grand public : animation et sécurisation de la cour du château (1,6 M€).

Le coût total des fluides et de l'énergie de 2,4 M€ est en nette baisse (-17 %) par rapport à 2024.

Le coût de l'entretien courant et de la maintenance des bâtiments, des terrains et de la voirie progresse de 4% à 3,2 M€

Les frais de nettoyage de locaux (1,9 M€) progressent de l'inflation (+1,9%).

Le montant des contrats d'assurances (755 K€) augmente de 575 K€ suite au renouvellement des marchés et à l'ajout d'une assurance dommage-ouvrage pour les travaux de rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou.

## 2.2.4. Les autres charges de gestion courante

Les charges de gestion regroupent notamment les contributions aux structures locales, à l'intercommunalité (FCCT) et au service départemental d'incendie. Estimées à 13,4 M€, elles s'annoncent en baisse de 1,4% par rapport au BP 2024 (-196 K€).

Les subventions envisagées pour la Caisse des écoles (5,5 M€) et le CCAS (910 K€) sont identiques. Le financement des sapeurs-pompiers (1,1 M€) et de l'EPT Paris Est Marne et Bois (FCCT : 1,2 M€) augmente modérément. La subvention pour équilibrer le budget des marchés d'approvisionnement s'établit à 166 K€ en hausse de 54 K€. La subvention d'exploitation du budget du Dôme est fixée à 874 K€, diminuée de 654 K€ du fait de la fermeture du centre aquatique. Conformément aux règles de répartition des contributions des communes au SIVU, Vincennes doit 495 K€ (+ 323 K€).

Les subventions aux associations culturelles et sportives sont prévues à hauteur de 1,95 M€.

## 2.2.5. Les atténuations de produits

Les atténuations de produits correspondent à des reversements de produits fiscaux dans le cadre des dispositifs de péréquation devraient augmenter de 5,6% et s'établir à 11,5 M€ du fait de la création d'un nouveau dispositif de « lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO).

Ce nouveau mécanisme institué, au titre de la contribution au redressement des finances publiques, un prélèvement de 1 Md€ sur les recettes de 2 099 collectivités contributives, qui leur sera reversé, par tiers, sur trois ans. Pour Vincennes, il est inscrit 1 M€ en attendant de connaître les modalités qui seront arrêtées par le projet de loi de finances 2025.

Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) est stable à 8,3 M€. Le prélèvement au titre du versement des amendes de police pour Ile de France Mobilités et la Région et le Fonds de Péréquation des Recettes fiscales Communales (FPIC) s'élèvent respectivement à 1 M€ et 1,2 M€.

## 2.2.6. Les charges financières

Les charges financières sont estimées à 1,75 M€ en baisse (-3,2%).

# 3. LES ORIENTATIONS EN INVESTISSEMENT

## 3.1. Les recettes propres d'investissement

Les recettes propres d'investissement comprennent essentiellement les recettes suivantes :

- Les cessions de biens immobiliers se distinguent par une opération exceptionnelle en 2025. Au total, près de 9 M€ de recettes sont prévues.
- Le FCTVA, qui devrait s'élever à 2,83 M€, en hausse de 290 K€ par rapport au BP 2024, du fait de l'augmentation des dépenses d'investissement réalisées en 2024.
- Des demandes de subventions sont déposées pour l'ensemble des projets. Ainsi, en 2024, ont été perçus 1,6 M€ de financements extérieurs. Des subventions ont été

sollicitées pour divers travaux. Toutefois, la prudence budgétaire impose d'inscrire uniquement les crédits pour les financements notifiés ou certains. Ceci explique que peu de subventions ont été inscrites au budget primitif (600 K€). Néanmoins, près de 4 M€ de subventions ont été reportées et restent en attente de recouvrement.

- Le boni de liquidation de l'OPH, dont l'utilisation prévisionnelle est estimée à 1,6 M€ en 2025 pour assurer le financement des surcharges foncières, d'un même montant.
- Des crédits sont enfin prévus (150 K€), en dépenses et en recettes, pour réaliser des travaux effectués d'office.

Au total, la commune disposerait de 26,4 M€ de recettes propres dont l'autofinancement prévisionnel qui s'élève à 12,3 M€(contre 13,7 M€au BP 2024).

### **3.2. Les dépenses d'investissement**

En 2025, la Ville poursuit la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'investissement qui s'inscrit dans le projet de mandature. Ces opérations pluriannuelles représentent 18,8 M€sur les 28,0 M€prévus en dépenses d'équipement.

#### **3.2.1. Les aménagements urbains et les espaces verts**

Les investissements en faveur des aménagements urbains consistent aussi à améliorer le partage de la voirie et des trottoirs entre les différents modes de mobilités, à moderniser l'éclairage public et étendre le maillage des caméras de vidéo-protection.

La création des jardins de proximité et des potagers collectifs se poursuit pour agrémente le cadre urbain d'espaces verts.

Parmi les principales opérations à réaliser en 2025, il est prévu :

- La requalification de l'avenue de Paris : pour les trottoirs nord section Aubert-Fays et sud, section Montreuil-Berault : rénovation des trottoirs, désimperméabilisation, plantations, réseau d'éclairage public (2,5 M€) ;
- L'aménagement des espaces apaisés, quartier Est, de la rue de la Jarry à Massenet (1,78 M€) ;
- de la rue Vienot (680 K€) ;
- Le drainage et l'arrosage automatique du cours Marigny (690 K€) ;
- La poursuite du plan pluriannuel de modernisation de l'éclairage public (680 K€) et de la vidéo-protection (290 K€).
- La phase 2 des travaux rue des Meuniers (724 K€) ;
- La création d'une piste cyclable, rue Defrance et dans la continuité, le réaménagement
- La création d'un jardin, 161 rue Diderot (120 K€) et l'aménagement de potagers collectifs pour les squares des Laitières (70 K€) et Carnot (140 K€) ;

Pour mémoire, les travaux d'aménagement du glacis du château relèvent de la maîtrise d'ouvrage des ministères de la Défense et de la Culture. La Ville cofinance le projet.

### 3.2.2. Les équipements publics

Afin de proposer à la population des équipements publics adaptés et utiles à ses attentes, il est prévu notamment dans le plan pluriannuel d'investissement :

- La poursuite des travaux du centre culturel et sportif Georges Pompidou (démolition et curages) pour 5,0 M€;
- Le début de campagnes de mises en conformité des systèmes de sécurité incendie et des ascenseurs dans les locaux municipaux (495 K€) ;
- La fin des travaux de réhabilitation du centre de vacances Habère-Poche (419 K€)
- La rénovation de la bibliothèque Sud Alfred de Vigny (400 K€) ;
- La poursuite de l'effort d'investissement pour améliorer la performance énergétique des bâtiments (330 K€) ;
- La végétalisation de la toiture de l'école élémentaire du sud (220 K€) ;
- L'achèvement des aménagements intérieurs du gymnase I. Autissier (1,04 M€) ;
- La poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments publics et de la voirie (195 K€) ;

Le tableau qui suit récapitule la **programmation indicative des principales opérations** énoncées précédemment :

Principales opérations en dépenses d'investissement  
en euros

	2025	2026	2027
Renaturation :			
Squares et Jardins de proximité	360 000	850 000	100 000
Végétalisation toitures équipements municipaux	220 000	0	0
Aménagements urbains :			
Espaces apaisés (zone 30)	2 504 000	2 170 000	4 230 000
Aménagements cyclables	730 000	2 120 000	2 500 000
Projet de Ville	690 000	0	0
Trottoirs Av. de Paris	2 510 000	0	0
Modernisation éclairage public	680 000	770 000	1 000 000
Vidéoprotection	290 000	300 000	300 000
Equipements publics :			
Complexe Pompidou - réaménagement	5 000 000	15 000 000	13 000 000
Gymnase lycée intercommunal - construction	1 040 000	0	0
Habère Poche - réhabilitation	419 000	0	0
Performance énergétique des bâtiments	231 500	800 000	800 000
Plan Handicap	212 148	10 000	10 000
Opérations foncières :			
Surcharges foncières - logements sociaux	1 595 000	1 593 000	1 593 000
Acquisitions / cessions immobilières	2 800 000	2 000 000	2 000 000
<b>TOTAL</b>	<b>19 281 648</b>	<b>25 613 000</b>	<b>25 533 000</b>

## 4. LA GESTION DE LA DETTE

### 4.1. L'évolution de la dette en 2024

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette consolidée (tous budgets confondus) de la Ville s'élève à 69,8 M€ contre 70,4 M€ l'année précédente. Cette variation résulte notamment du remboursement du capital de 6,6 M€ et de la mobilisation d'un emprunt pour un montant de 6 M€ durant l'exercice.

Un emprunt de 5 M€ a été contracté en décembre 2024 auprès de l'Agence France Locale. Il est à taux fixe à 3,04%, pour une durée de 15 ans. Nous disposons de six mois pour le mobiliser, en fonction de l'avancée des travaux d'investissement.

Evolution de l'encours de la dette consolidée



Evolution de l'annuité de la dette consolidée



L'annuité 2024 de 8,9 M€ était composée de 6,6 M€ en capital et 2,3 M€ d'intérêts.

#### Synthèse la dette consolidée au 31/12/2024

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne
69 789 424 €	3,05%	11 ans et 3 mois	5 ans et 11 mois

Du fait du recul de la population, la baisse de l'encours consolidé n'est pas perceptible dans le ratio par habitant ; il s'élève à 1 417 € au 31 décembre 2024 (contre 1 403 € l'année précédente). Le ratio est supérieur à celui de la moyenne en 2023 des villes de la strate (990 € par habitant pour les communes qui comptent entre 20 000 et 50 000 habitants et 1 347 € pour celles de 50 000 et 100 000 hab.).

## 4.2. Le besoin de financement des investissements

Le besoin de financement des investissements se détermine par le montant du produit de l'emprunt minoré du remboursement du capital de la dette.

L'estimation du besoin de financement s'établirait de la façon suivante, en intégrant les emprunts contractés au 31 décembre 2024.

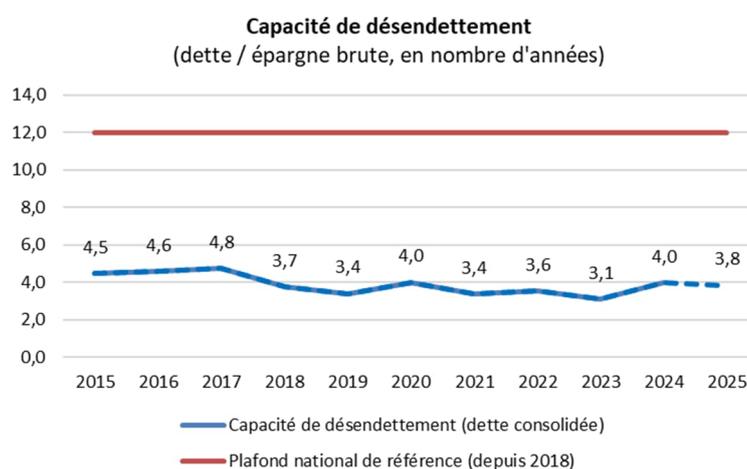
Calcul du besoin de financement (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<i>encours dette au 1er janvier (tous budgets confondus)</i>	59,4	57,8	62,3	58,5	61,7	70,4	69,8
produit d'emprunt	3,5	2	2	9	15	6	5
transfert d'une part de la dette du SIVU	0	9,6	0	0	0	0	0
remboursement dette et cautionnement	5,2	7,1	5,8	5,8	6,4	6,6	7,2
<b>solde = besoin de financement</b>	<b>-1,7</b>	<b>-5,1</b>	<b>-3,8</b>	<b>3,2</b>	<b>8,6</b>	<b>-0,6</b>	<b>-2,2</b>
<i>encours dette au 31 décembre</i>	57,8	62,3	58,5	61,7	70,3	69,8	67,6

## 4.3. La capacité de désendettement

Gage de sa solidité financière, l'évolution de la capacité de désendettement doit être maîtrisée, afin de préserver les capacités d'investissement futures. La LPFP 2018-2022 a défini un plafond national de référence fixé à 12 ans pour le bloc communal.

La Ville dispose d'une bonne qualité de signature car la capacité de désendettement s'établit à 4 années, fin 2024. Quand sera mobilisé le prêt de 5 M€ déjà contracté, le ratio devrait reculer à 3,8 (calculé avec l'épargne brute 2024).

A titre de comparaison, la moyenne nationale de la capacité de désendettement pour les communes qui comptent 20-50 000 habitants était de 4,6 ans, en 2023 (5,7 ans pour les communes de la strate 50 à 100 000 habitants)

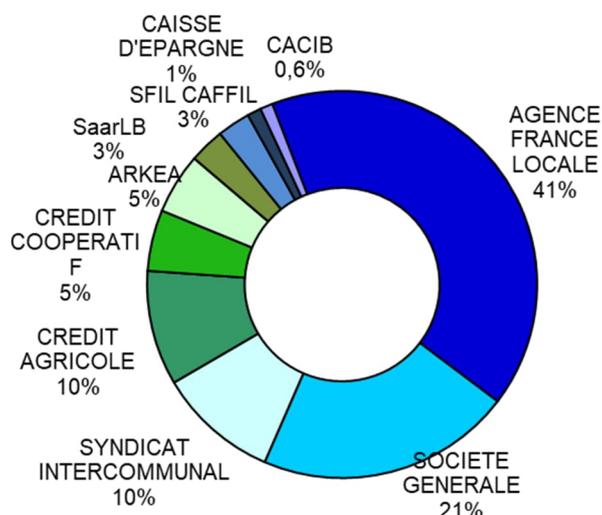


## 4.4. La sécurisation et la diversification

La structure d'exposition de la dette propre de la Ville présente un profil qui reste très peu risqué puisque 100% de l'encours est classé A1 selon la grille de classification Gissler.

La dette a été contractée auprès de 9 établissements bancaires, conformément à une stratégie de mise en concurrence et de diversification afin d’obtenir les meilleures conditions de financement. La part d’emprunt que la Ville rembourse au syndicat intercommunal SIVU Vincennes-Fontenay est également intégrée dans cette répartition.

Au regard du capital restant dû au 31 décembre 2024 (69,8 M€), l’Agence France Locale s’affirme comme le principal prêteur (41%) devant la Société Générale (21%). L’encours des prêts à rembourser au SIVU représente une part comparable aux emprunts du Crédit Agricole (9,6%).



#### 4.5. La répartition du risque et le coût de la dette

La stratégie de gestion de la dette menée au cours des dernières années a consisté à profiter des meilleures opportunités et s’est traduite par une répartition optimisée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable.

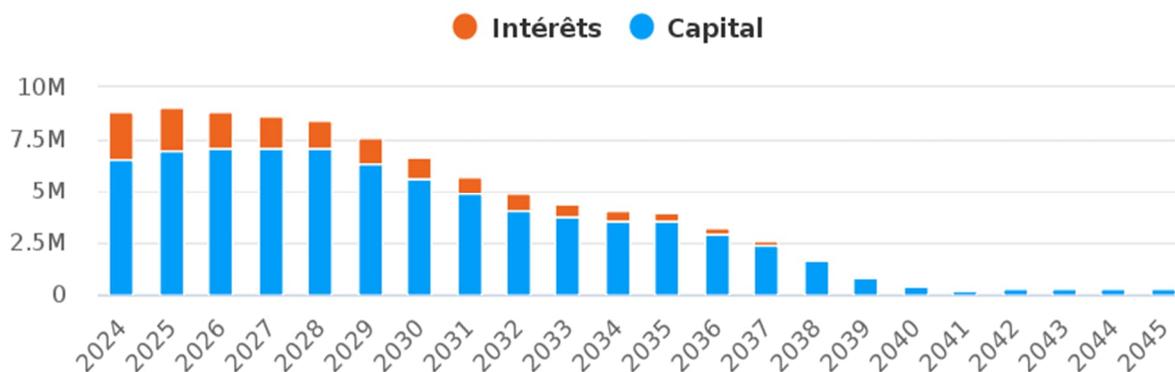
- Les emprunts à taux fixe représentent 67% de la dette consolidée. Ces emprunts dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers offrent une bonne vision et sécurisent les charges d’intérêts sur la totalité de leur durée.
- Les emprunts à taux variable représentent 27%. Cette part a permis de profiter des taux courts bas et même négatifs et de dynamiser le taux moyen de la dette globale. Même s’ils sont adossés à des indices qui ne présentent pas de risques d’instabilité, les taux variables subissent la fluctuation des taux bancaires décidée par la Banque Centrale Européenne. Après la hausse rapide des taux en 2022, la tendance est à la baisse.

Dans ce contexte de repli des taux bancaires, le taux moyen recule de 3,27% au 31 décembre 2023 à 3,05% au 31 décembre 2024. La détente des taux induit une baisse des intérêts en 2025.

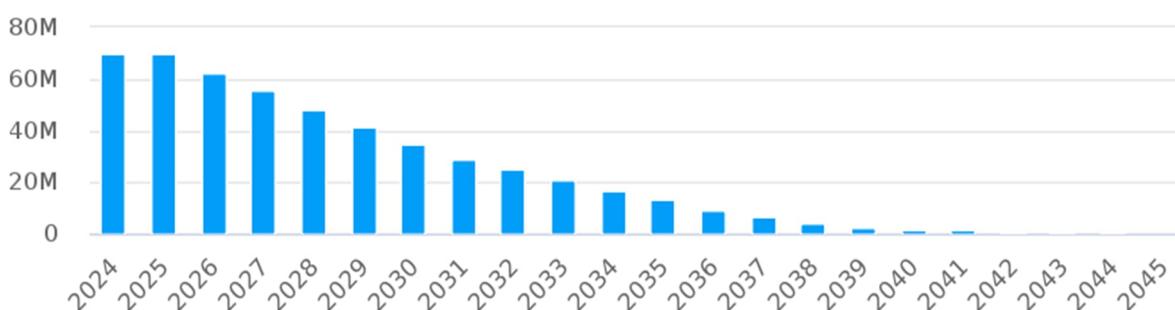
#### 4.6. Le profil d’extinction de la dette

Le graphique suivant présente l’évolution des annuités futures conformément aux anticipations de marché ainsi que le profil d’extinction de la dette financière actuelle. Du fait de la contractualisation de l’emprunt de 5 M€ en 2024, qui sera mobilisé en 2025, ainsi que de la hausse des taux d’intérêts, le profil de l’extinction en annuité a évolué : la baisse des remboursements ne sera significative qu’à compter de 2029.

### Evolution des annuités :



### Evolution du Capital Restant Dû (CRD) :



## 4.7. La stratégie de la Ville

La Ville a souscrit, en 2024, un prêt auprès de l'Agence France Locale pour un montant total de 5 M€ à taux fixe et encaissable en 2025. Compte-tenu du remboursement annuel du capital (7,2 M€), l'encours consolidé au 31 décembre 2025 diminuera à 67,6 M€ si aucun autre emprunt n'est mobilisé dans l'année.

En 2025, il est anticipé une baisse des frais financiers de 146 K€ La baisse des taux d'intérêts, estimée à 428 K€ est atténuée par les intérêts des emprunts mobilisés fin 2024 et à mi-année 2025 (282 K€).

Pour réaliser le programme pluriannuel d'investissement, la Ville emprunte une partie des ressources, de manière échelonnée, ajustée au plus près des besoins de financement, sur les trois prochaines années.

**L'emprunt nécessaire à l'équilibre du BP 2025 devrait s'établir à 9 M€** Le montant du prêt réellement contracté en 2025 sera ajusté en fonction des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes. Il devrait faire l'objet d'une mobilisation en 2026 et serait donc comptabilisé dans l'encours de la dette fin 2026.

Les économistes prévoient que la BCE devrait poursuivre la baisse des taux directeurs au 1<sup>er</sup> semestre 2025, si l'inflation se stabilise autour de 2%.

Dans un contexte marqué par l'incertitude politique, une faible croissance économique, un niveau d'endettement élevé de l'Etat français et des marges de financement consenties aux collectivités territoriales qui se dégradent, devraient maintenir des taux

bancaires autour de 3%. Toutefois, la ville de Vincennes présente un profil rassurant pour les établissements bancaires, fondé sur un coût maîtrisé d'une dette diversifiée, une capacité de désendettement incontestée et un taux d'épargne brute solide.

## **5. LES BUDGETS ANNEXES**

### **5.1. Restauration municipale**

Les dépenses et recettes de ce budget annexe sont prévues relativement stables, au regard d'une fréquentation qui se stabilise, dans la limite des capacités d'accueil et de service. Les tarifs payés par les usagers restent inchangés en 2025.

La subvention d'exploitation versée par la Ville s'établirait à 150 K€ (pour mémoire : 156 K€ inscrits au BP 2024).

### **5.2. Spectacles vivants**

La programmation est moins ambitieuse en nombre d'événements, du fait de la rénovation de la salle de spectacles du Centre culturel et sportif Georges Pompidou et pendant la manifestation estivale organisée au château. Cependant, les recettes restent à un niveau élevé et permettent de limiter la hausse de la subvention à 92 K€ (contre 85 K€ en 2024), en attendant la reprise des résultats au budget supplémentaire.

A moyen terme, les dépenses et recettes de ce budget annexe sont prévues stables, en attendant la rénovation de la principale salle de spectacles du centre Georges Pompidou.

### **5.3. Marchés d'approvisionnement**

Au cours de l'année 2025 la procédure de montage et de démontage des abris des marchés alimentaires doit être relancée. Le prix devrait être plus élevé. De plus, des travaux de rénovation des coffrets d'alimentation électrique sont également programmés afin d'optimiser les conditions d'accueil des commerçants sur nos marchés. Il est proposé une révision des tarifs de 5% qui devrait générer 13 000 € de recettes supplémentaires. Au regard de ces éléments et en attendant la reprise du résultat excédentaire en investissement, il est prévu une augmentation de la subvention versée par la Ville, qui serait de 166 K€ (pour mémoire : 112 K€ au BP 2024).

### **5.4. Centre aquatique du Dôme**

La fermeture pour travaux du centre aquatique, pour l'année 2025, induit une baisse des charges dues au bailleur et à l'exploitant. La subvention versée par la Ville en fonctionnement est estimée à 874 K€ (au lieu de 1,53 M€ en 2024). Le financement de l'investissement n'est pas affecté par la fermeture et progresse conformément au bail emphytéotique : 1,0 M€ en 2025, contre 924 K€ en 2024.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du débat qui aura suivi la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2025.